

## AXA WORLD FUNDS

(ci-après la « SICAV »)

Société d'investissement à capital variable domiciliée au Luxembourg

Siège social : 49, avenue J. F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
Registre du commerce : Luxembourg, B-63.116

16 décembre 2013

**LE PRÉSENT DOCUMENT EST IMPORTANT ET EXIGE VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE.  
EN CAS DE DOUTE, VEUILLEZ DEMANDER CONSEIL À UN PROFESSIONNEL.**

Chers actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous informer que les administrateurs de la SICAV (ci-après les « Administrateurs ») ont décidé d'apporter des changements qui permettront à celle-ci de gérer vos intérêts de manière plus efficace.

### **I – Modification et/ou clarification de la politique d'investissement des compartiments suivants :**

- AXA World Funds – Framlington Eurozone
- AXA World Funds – Global Optimal Income

### **II – Correction d'une coquille concernant le montant minimum de souscription initiale et le seuil de détention minimum applicables à certaines classes d'actions du compartiment suivant :**

- AXA World Funds – Global Strategic Bonds

### **III – Réduction du montant minimum de souscription initiale et du seuil de détention minimum pour certaines sous-classes des actions de classe E :**

- AXA World Funds – Euro Credit Plus
- AXA World Funds – Global Emerging Markets Bonds
- AXA World Funds – Global High Yield Bonds
- AXA World Funds – Global Strategic Bonds
- AXA World Funds – Universal Inflation Bonds
- AXA World Funds – Emerging Markets Short Duration Bonds

### **IV – Modification du calcul de la performance et de la période de référence applicable pour le compartiment suivant :**

- AXA World Funds – Optimal Absolute

### **V – Clarification concernant le recours aux produits dérivés dans le compartiment suivant :**

- AXA World Funds – Optimal Absolute

## **VI – Restructuration du compartiment suivant :**

- **AXA World Funds – Force 3**

## **VII – Autres modifications apportées au prospectus**

Reportez-vous au(x) compartiment(s) correspondant(s) afin de savoir si les changements susmentionnés affectent le ou les compartiment(s) dans le(s)quel(s) vous détenez des actions.

### **I – Modification et/ou clarification de la politique d'investissement des compartiments suivants :**

- **AXA World Funds – Framlington Eurozone**

Les Administrateurs ont décidé de légèrement modifier la formulation du deuxième paragraphe de la politique d'investissement, dans le but de clarifier que dans les 75 % du portefeuille investis dans des actions, titres équivalents, certificats d'investissement et certificats coopératifs d'investissement émis par des sociétés domiciliées au sein de l'Espace économique européen, un minimum de 60 % doit être investi dans des instruments financiers émis sur le marché de la zone euro.

**Le changement susmentionné prendra effet à compter du 19 décembre 2013.**

- **AXA World Funds – Global Optimal Income**

Les Administrateurs ont décidé de modifier la politique d'investissement du compartiment afin d'établir que le gestionnaire financier investira non seulement dans une gamme d'actions à dividende élevé mais aussi dans une gamme d'actions comportant des actions à dividende élevé.

**Le changement susmentionné prendra effet à compter du 20 janvier 2014.**

**Les actionnaires n'étant pas d'accord avec ce changement pourront solliciter le rachat de leurs actions à titre gratuit (sauf taxes éventuelles) jusqu'au 20 janvier 2014.**

### **II – Correction d'une coquille concernant le montant minimum de souscription initiale et le seuil de détention minimum applicables à certaines classes d'actions du compartiment suivant :**

- **AXA World Funds – Global Strategic Bonds**

Les Administrateurs ont décidé de corriger une coquille dans la note relative au montant minimum de souscription initiale et au seuil de détention minimum pour les classes A de Distribution trimestrielle couvertes en EUR (95%), A de Distribution trimestrielle couvertes en GBP (95%) et E de Distribution trimestrielle couvertes en EUR (95%), en mentionnant que ces montants sont exprimés en USD et non pas en EUR comme indiqué jusqu'à présent.

### **III – Réduction du montant minimum de souscription initiale et du seuil de détention minimum pour certaines sous-classes des actions de classe E :**

Les Administrateurs ont décidé de réduire le montant minimum de souscription initiale et le seuil de détention minimum dans chaque compartiment pour la classe d'actions E de Distribution trimestrielle en EUR. Ils passeront ainsi de 5 000,00 EUR à 1 800,00 EUR ou l'équivalent dans la devise de la classe correspondante du compartiment suivant :

- **AXA World Funds – Euro Credit Plus**

Les Administrateurs ont décidé de réduire le montant minimum de souscription initiale et le seuil de détention minimum dans chaque compartiment pour la classe d'actions E de Distribution trimestrielle en

EUR (95%). Ils passeront ainsi de 5 000,00 EUR à 1 800,00 EUR ou l'équivalent dans la devise de la classe correspondante des compartiments suivants :

- **AXA World Funds – Global Emerging Markets Bonds**
- **AXA World Funds – Global High Yield Bonds**

Les Administrateurs ont décidé de réduire le montant minimum de souscription initiale et le seuil de détention minimum dans chaque compartiment pour la classe d'actions E de Distribution trimestrielle en EUR (95%). Ils passeront ainsi de 5 000,00 USD à 1 800,00 USD ou l'équivalent dans la devise de la classe correspondante des compartiments suivants :

- **AXA World Funds – Universal Inflation Bonds**
- **AXA World Funds – Emerging Markets Short Duration Bonds**
- **AXA World Funds – Global Strategic Bonds**

**Les changements susmentionnés prendront effet pour chaque compartiment à compter du 19 décembre 2013.**

#### **IV – Modification du calcul de la performance et de la période de référence applicable pour le compartiment suivant :**

- **AXA World Funds – Optimal Absolute**

Les Administrateurs ont décidé de modifier le calcul de la performance de ce compartiment afin d'établir que, pour tout jour d'évaluation, si la surperformance est positive, une provision au titre de commission de performance équivalente à 10 % de la surperformance sera prélevée.

Ce changement sera applicable pour une nouvelle période de référence commençant le 2 janvier 2014 et prenant fin le 31 décembre 2014. Jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la commission de performance précédente équivalente à 20 % de la surperformance sera prélevée.

#### **V – Modification concernant le recours aux produits dérivés dans le compartiment suivant :**

- **AXA World Funds – Optimal Absolute**

Les Administrateurs ont décidé de modifier la section sur le recours aux produits dérivés afin d'établir que le compartiment pourra uniquement participer à des opérations sur produits dérivés de gré à gré avec des institutions financières notées et spécialisées dans ce type de transactions au lieu d'institutions financières bien notées.

**Le changement susmentionné prendra effet à compter du 20 janvier 2014.**

**Les actionnaires n'étant pas d'accord avec ce changement pourront solliciter le rachat de leurs actions à titre gratuit (sauf taxes éventuelles) jusqu'au 20 janvier 2014.**

## VI – Restructuration du compartiment suivant :

### ▪ AXA World Funds – Force 3

Les Administrateurs ont décidé de procéder à la restructuration complète du compartiment. Le tableau ci-dessous détaille les changements découlant d'une telle restructuration :

	<b>AWF – Force 3</b> (ancien compartiment)	<b>AWF – Optimal Absolute Piano</b> (compartiment restructuré)
Objectif d'investissement	Le compartiment est un portefeuille composé de multiples catégories d'actifs, dont l'objectif est la croissance du capital et des revenus à moyen terme.	Il cherche à dégager un rendement absolu positif mesuré annuellement en euros, indépendamment des conditions de marché. Le rendement sur dividendes est considéré comme secondaire.
Politique d'investissement	<p>Le compartiment est géré de façon active et discrétionnaire dans le but de profiter d'opportunités dans un large éventail de catégories d'actifs, avec une stratégie d'investissement ayant recours à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'allocation tactique des actifs (à partir de l'identification d'opportunités à court terme sur le marché) ;</li> <li>- une vaste diversification, en mettant l'accent sur les obligations et les instruments du marché monétaire principalement émis dans la zone euro, dans le but de minimiser la volatilité des rendements.</li> </ul> <p>Le compartiment investit dans une large gamme d'obligations, d'instruments du marché monétaire et d'actions émis dans des pays de l'OCDE ou en dehors de l'OCDE, directement ou à travers des OPCVM et/ou des OPC. La proportion des actifs du Compartiment pouvant être investis sur un marché donné et/ou exposés à celui-ci ne fait l'objet d'aucune restriction.</p> <p>Au moins 10 % des actifs nets du compartiment seront investis dans des parts ou actions d'OPCVM et/ou autres OPC faisant l'objet d'un contrôle équivalent. Jusqu'à 10 % des actifs nets du compartiment pourront être investis dans des parts ou actions de fonds spéculatifs réglementés de type ouvert faisant l'objet d'un contrôle équivalent.</p>	<p>Le compartiment est géré de façon active et discrétionnaire dans le but de profiter d'opportunités, quelles que soient les conditions de marché, en prenant des positions nettes longues ou courtes sur un large éventail de catégories d'actifs, notamment des titres obligataires, des actions, des matières premières (par exemple à travers des indices de matières premières) et des devises sur tous les marchés mondiaux, y compris les marchés émergents.</p> <p>Les décisions d'investissement reposent sur une combinaison de stratégies d'investissement présentant une faible corrélation et couvrant la sélection de titres, l'allocation d'actifs ainsi que les opportunités en termes d'approche thématique et de valeur relative.</p> <p>La diversification du portefeuille est obtenue en combinant des analyses macroéconomiques, sectorielles et spécifiques aux entreprises. Le Gestionnaire financier gèrera le compartiment conformément à un budget risque annuel à l'échelle de l'ensemble du portefeuille et à l'échelle de chaque stratégie individuelle.</p>
Recours aux produits dérivés	La stratégie d'investissement pourra être appliquée à travers des investissements directs et/ou via des produits dérivés	La politique d'investissement pourra être appliquée à travers des placements directs et via un large

	<p>tels que des instruments financiers à terme d'échange de performance sur actions, indices ou obligations et/ou des CDS (credit default swaps) sur obligations.</p> <p>Les produits dérivés pourront également être utilisés à des fins de couverture.</p>	<p>éventail de produits dérivés, en particulier en passant des instruments financiers à terme d'échange de performance sur actions, obligations ou indices, des contrats à terme listés, des contrats à terme de gré à gré ou des contrats d'option.</p>
Profil de risque	<p>Le compartiment investit principalement dans des actions et/ou des titres assimilés à des obligations pour lesquels il existe un risque de perte du capital investi.</p>	<p>Le compartiment investit ou est exposé à un large éventail d'actifs, notamment d'actions et/ou des titres assimilés à des obligations et/ou de devises et/ou de matières premières pour lesquels il existe un risque de perte du capital investi.</p>
Profil de risque et de rendement	<p>Ce compartiment est classé 3 sur l'échelle des catégories de risques.</p>	<p>Ce compartiment est classé 4 sur l'échelle des catégories de risques.</p>
Section sur les risques	<p>Facteurs de risque spécifiques applicables à ce compartiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque lié aux investissements sur les marchés émergents</li> <li>- Risque lié aux investissements dans les fonds spéculatifs</li> <li>- Risque associé aux produits dérivés et levier</li> </ul>	<p>Facteurs de risque spécifiques applicables à ce compartiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque associé aux stratégies de rendement absolu (« Absolute Return »)</li> <li>- Risque lié aux investissements sur les marchés émergents</li> <li>- Risques associés aux investissements internationaux</li> <li>- Risque associé aux produits dérivés et levier</li> </ul>
Commission de performance	<p>Aucune</p>	<p>La Société de gestion est en droit de percevoir une commission de performance, qui sera calculée pour chaque période de référence. Une telle période de référence correspond à l'exercice comptable de la Société et sera annuelle. La première période de référence commencera le 20 janvier 2014 et prendra fin le 31 décembre 2014.</p> <p>Chaque jour d'évaluation, si la surperformance (telle que définie dans le prospectus) est positive, une provision au titre de commission de performance équivalente à 5 % de la surperformance sera prélevée. Si la surperformance est positive mais néanmoins inférieure à celle du jour d'évaluation précédent, ladite provision sera ajustée par des reprises sur provisions jusqu'à concurrence du total des provisions déjà accumulées.</p>

Suite à cette restructuration, les Administrateurs ont décidé de changer la dénomination du compartiment, de sorte que sa nouvelle dénomination sera « AXA World Funds – Optimal Absolute Piano ».

**Le changement susmentionné prendra effet à compter du 20 janvier 2014.**

**Les actionnaires n'étant pas d'accord avec ce changement pourront solliciter le rachat de leurs actions à titre gratuit (sauf taxes éventuelles) jusqu'au 20 janvier 2014.**

## **VII – Autres modifications apportées au prospectus :**

### **▪ Classes d'actions**

Les Administrateurs ont décidé de modifier, dans toutes les annexes des compartiments pour lesquels des actions de classe F sont disponibles, les caractéristiques de ladite classe, afin d'indiquer que tous les investisseurs ont désormais accès aux actions en question.

Suite à ce changement, les Administrateurs ont également décidé de changer en conséquence le montant minimum de souscription initiale, le montant minimum d'investissement ultérieur, le seuil de détention minimum dans la société et le seuil de détention minimum dans chaque compartiment.

Les Administrateurs ont décidé de modifier la sous-section « Classes d'actions » de la section « X – Actions » dans la partie générale du prospectus, afin d'ajouter la classe d'actions BX mise à la disposition d'AXA Belgium uniquement et de changer les caractéristiques des actions de classe F, désormais ouvertes à tous les investisseurs. La classe BX ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.

Les Administrateurs ont également décidé de lancer de nouvelles classes d'actions dans les compartiments suivants. Les nouvelles classes ne font pas l'objet d'une offre publique en Belgique :

- **AXA World Funds – Framlington Europe**
- **AXA World Funds – Euro 3-5**
- **AXA World Funds – Euro 5-7**
- **AXA World Funds – Euro 7-10**
- **AXA World Funds – Euro 10 + LT**
- **AXA World Funds – Euro Bonds**
- **AXA World Funds – Euro Inflation Bonds**
- **AXA World Funds – Global Inflation Bonds**
- **AXA World Funds – Global Flex 50**
- **AXA World Funds – Global Optimal Income**
- **AXA World Funds – Optimal Absolute Piano (anciennement AXA World Funds – Force 3)**
- **AXA World Funds – US High Yield Bonds**
- **AXA World Funds – Framlington Junior Energy**
- **AXA World Funds – Emerging Markets Short Duration Bonds**
- **AXA World Funds – Framlington Emerging Markets**
- **AXA World Funds - Global High Yield Bonds**
- **AXA World Funds – Universal Inflation Bonds**
- **AXA World Funds - Global Credit Bonds**

Par conséquent, les Administrateurs ont décidé de modifier toutes les annexes correspondantes afin de mentionner les nouvelles classes d'actions et leurs caractéristiques.

### **▪ Compartiments**

Les Administrateurs ont décidé de lancer deux nouveaux compartiments au sein de la SICAV. Par conséquent, de nouvelles annexes ont été insérées dans le prospectus de la SICAV afin de mentionner les caractéristiques relatives à ces nouveaux compartiments.

### **▪ Mise à jour des informations**

Les Administrateurs ont décidé de mettre à jour les informations suivantes dans le prospectus :

- La liste des fonds gérés par la société de gestion de la SICAV.
- Les coquilles et problèmes de mise en page.

**Les changements susmentionnés prendront effet à compter du 19 décembre 2013.**

Le prospectus, qui tient compte des modifications mentionnées dans la présente, est disponible au siège de la SICAV et au service financier en Belgique.

À l'attention des actionnaires belges : lorsqu'un rachat est proposé aux actionnaires du compartiment concerné à titre gratuit (hors taxes éventuelles), la demande de rachat doit être adressée au service financier situé en Belgique : AXA Bank Europe S.A., 25 boulevard du Souverain, 1170 Bruxelles. Le prospectus actuel tenant compte des changements susmentionnés, les documents d'information clé pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels sont aussi disponibles en français, en néerlandais et en anglais à titre gratuit dans les locaux du service financier en Belgique. Ces documents sont également disponibles sur notre site internet [www.axa-im.be](http://www.axa-im.be). L'attention des actionnaires belges est attirée sur le fait que les actions de classe I ne sont pas ouvertes à la souscription en Belgique.

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée dans les journaux belges à diffusion nationale suivants : *De Tijd* et *L'Echo*. La VNI est également disponible sur le site internet de l'Association des Asset Managers Belges (« BeAMA ») : <http://www.beama.be>.

Le précompte mobilier en vigueur en Belgique est de 25%.

Cordialement,

**Joseph Pinto**

Président du Conseil d'administration